COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2014

L'an deux mil quatorze et le 26 août à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Paul SALVATI-CO, Maire.**

<u>Présents</u>: Mmes & MM. Annie ALIZAN, CANCEL Philippe, CARTERY Cédric, DAULT Céline, DULON Julie, MILAN Jean-Pierre, SALVATICO Jean-Paul, WATREMEZ Jean-Pierre.

<u>Absents (es) excusés (es)</u>: Mmes & MM. BEYT Fernand qui a donné procuration à Jean-Pierre MILAN, MARTIN Suzette qui a donné procuration à SALVATICO Jean-Paul UCHAN Stéphane

Convocation du: 21/08/2014

Philippe CANCEL est désigné secrétaire de séance.

Toutes les délibérations sont faites à main levée. 10 votants (8 présents et 2 procurations)

1- COMPTE RENDU DU 16 JUILLET 2014

Adopté à l'unanimité.

2- PROGRAMME DES TRAVAUX

Monsieur le maire présente les différents projets :

Résultats de l'enregistrement du nombre de véhicules et de leur vitesse chemin du Loup à proximité du croisement du chemin de la Hourcade. Du 2 au 15 juillet 2014, 9410 véhicules ont été enregistrés. La vitesse s'étalant de 30 à 50 km/h. L'importance du trafic à cet endroit conforte le conseil municipal dans son choix d'installer, chemin du Loup, un « stop », ce qui permettra aux véhicules provenant du chemin de la Hourcade de s'engager chemin du Loup en toute sécurité.

Un membre du conseil, utilisateur quotidien du chemin du Loup, réitère ses objections quant à l'installation d'un « stop » qu'il trouve particulièrement contraignant tout en indiquant qu'un « laisser le passage » aurait suffi.

- Présentation de l'aménagement de sécurité au croisement du chemin de Lussan/chemin du Loup/avenue de Luchon, pour obliger les automobilistes à emprunter ce croisement de façon correcte. Ce dispositif comprend une bordure à gauche, une bordure à droite et un haricot central au niveau du croisement ainsi qu'une bordure en face de chez M. et Mme Cartéry. Des îlots de galets maçonnés couvriront l'ensemble.

Certains conseillers municipaux pensent que les bordures de droite et de gauche du croisement sont inutiles. En les supprimant, le haricot central pourrait alors être élargi sans pour autant réduire l'effet escompté.

En modifiant le projet actuel, les automobilistes risquent justement de couper le croisement comme à l'heure actuelle.

Après que chaque argument ait été débattu, M. le maire propose de passer à la consultation du conseil municipal :

- 4 sont pour la modification du projet
- 6 sont pour le projet actuel.

Le projet d'aménagement de sécurité reste donc en l'état.

- Présentation de l'aménagement de sécurité, chemin de Pointis, qui permettra non seulement aux riverains de sortir de chez eux en toute sécurité mais aussi de réduire la vitesse.

<u>Projet 1</u>: mise en place de 6 îlots de part et d'autre de la route et placés face à face, ainsi que d'un trottoir au niveau du chemin du Brocas. Ce projet est fortement pressenti.

<u>Projet 2</u>: mise en place d'îlots plus importants de part et d'autre des chemins d'accès des riverains ainsi que d'un trottoir au niveau du chemin du Brocas.

Quel que soit le projet, l'ensemble des conseillers municipaux convient de l'efficacité concernant la sécurité des riverains.

Immédiatement, il est fait remarquer qu'il ne serait pas opportun d'installer les îlots face à face ce qui ne réduirait en rien la vitesse des véhicules de passage. L'ensemble du conseil municipal en convient.

De plus, certains d'entre eux pensent qu'installer ces îlots en quinconce sans créer des sortes de chicanes ne réduirait en rien la vitesse. En effet cette route étant parfaitement droite, un véhicule pourrait tout à fait passer à vive allure au milieu de la route.

Après de vifs débats et de multiples propositions, chaque conseiller voulant apporter sa pierre à l'édifice, il semblerait que la meilleure des solutions soit un mélange des 2 projets : côté riverain un îlot de protection et, en quinconce, 3 îlots répartis le long de la voie ferrée entre le chemin de Brocas et le chemin de Tujos. Ce dispositif devrait permettre de créer des chicanes obligeant les automobilistes à ralentir.

Il est fait remarquer qu'il est difficile de se rendre compte du résultat sur un plan et qu'il faudrait se rendre sur place en dessinant sur la chaussée les aménagements, voire même les matérialiser par des plots. L'ensemble du conseil municipal en convient ; aucune décision n'est donc entérinée (bien que le projet alternatif semble convenir à tout le monde).

Enfin 2 dernières remarques sont faites : il faudrait demander l'avis des riverains sur les différents projets car ce sont eux les principaux concernés et prévoir également un dispositif de sécurité au niveau du chemin de Tujos.

Les aménagements posséderont des bordures pour empêcher les automobilistes d'y rouler dessus... ce qui risque toutefois de poser un problème pour les tracteurs, fréquents sur cette route. Au vu de l'étroitesse de la route, les chauffeurs se verront dans l'obligation de rouler dessus risquant, à la longue, de les détériorer. De plus, l'espacement entre les îlots devra être suffisant pour ne pas risquer de créer un embouteillage si un tracteur, avec une remorque, s'engage en même temps que plusieurs véhicules!

3- <u>INSTAURATION D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES</u>

La commune a la possibilité d'instaurer une taxe forfaitaire sur les terrains viabilisés et rendus constructibles par le PLU. Cette taxe peut être exonérée en fonction de certaines situations. M. le maire présente un modèle de délibération proposée par l'ATD31.

- 8 pour
- 1 contre
- 1 abstention

4- DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET BOULANGERIE

Présentation des modifications qui annulent et remplacent le précédent budget.

5- DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET

Présentation des modifications qui annulent et remplacent le précédent budget.

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de la convention entre la mairie et le Pyrénées Sud Comminges Football (PSCF) pour l'utilisation du stade et des vestiaires.
 Accord de l'ensemble du conseil municipal à condition que le PSCF fournisse le règlement intérieur de l'utilisation des locaux et du stade.
- Présentation du règlement du columbarium et du jardin du souvenir.
- Présentation du projet de création d'une aire de jeu pour les enfants entre 2 et 7 ans. Mise en place d'un circuit, d'une balançoire et d'un jeu sur ressort. L'emplacement prévu se situe à proximité des vestiaires. Il est précisé qu'il serait souhaitable d'avoir de l'ombre à proximité de l'aire de jeu ainsi que des tables de pique-nique à l'attention des parents.
- Demande de réhabilitation du panneau de basket avec installation d'un filet. M le maire prévient qu'en cas de dégradation aucun remplacement ne sera effectué.
- Demande de l'état d'avancement du dossier relatif à la réduction de la vitesse chemin de la Hourcade. M le maire précise qu'un enregistreur de vitesse sera installé prochainement.
- Demande de la possibilité de convoquer les conseils municipaux à jour et heure fixe. En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, il a été décidé, dans la mesure du possible, de réunir le conseil municipal les mardis à 20h30.
- Concernant le déplacement des containers de tri sélectif au niveau de la salle Fabian, le SIVOM le prend à sa charge ainsi que la remise en état du site. Le nouvel emplacement sera situé à proximité de la mairie.
- Concernant la remise en place du dégrilleur, un devis a été commandé et son remplacement est prévu début 2015.
- Nouvelle demande concernant l'heure de ménage mensuelle de l'église. Cette heure serait prise sur le contrat de la personne faisant l'entretien de la mairie le vendredi matin, comme ce qui était fait l'an dernier. La plupart des conseillers municipaux sont favorables à cette demande.

La séance est levée à 23h05